Soyez acteur de la qualité de votre Cadre de Vie

SOYEZ MALINS, RESPECTEZ LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES !

(RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE)

- Nettoyez et désherbez **votre trottoir** jusqu'au filet d'eau (y compris) le long de votre propriété ou de votre domicile.
- En courses en ville et en famille ? Déposez vos mouchoirs en papier, chewing-gum et autres **petits déchets** dans les poubelles publiques plutôt que les jeter par terre.
- Évacuez vos déchets ménagers en utilisant des **sacs poubelles réglementaires payants** et non les poubelles publiques.
- Respectez le tri des déchets, les lieux et les consignes horaire pour la collecte de vos sacs (toutes les infos grâce au **calendrier**).
- **Amis des animaux des villes ?** Ne leur distribuez pas vos restants de nourriture ! Ils risquent d'être malades et les rats seront là pour terminer leur repas !
- Ramassez les **déjections** de votre animal de compagnie.
- Ne bouchez pas les **avaloirs** et les égouts en y déversant de l'huile, des graisses, des résidus de travaux, du mortier... sous peine de risque **d'inondations**.
- Pause cigarette terminée ? Utilisez un **cendrier de poche** ou les cendriers urbains mis à votre disposition pour y déposer votre mégot !

SINON.... GARE AUX SAC

La Ville recherche activement les **personnes inciviques** ne respectant pas les dispositions réglementaires du Règlement Général de Police.

Pour ce faire, des **agents constatateurs** ouvrent des enquêtes. Sur base de leurs constats ou de leurs procès-verbaux, la **Fonctionnaire Sanctionnatrice** inflige une **S**anction **A**dministrative **C**ommunale (amende) qui peut atteindre **250 euros** !

ENGAGEZ-VOUS !

Toute personne ou toute association de personnes désireuses de maintenir la propreté de son quartier peut le faire toute l'année. Comment ? En rejoignant la grande famille des **« Ambassadeurs de la Propreté »**.

Inscrivez-vous sur le site Be WaPP **(www.walloniepluspropre.be)** et remplissez le formulaire. En tant que nouvel « Ambassadeur », vous recevrez les consignes et tout le matériel nécessaire.

Le service Propreté publique vous recontactera et se chargera de récolter la « recette » de votre journée ☺

D'AVANCE, GRAND MERCI DE VOTRE IMPLICATION !

Des questions ?

SERVICE PROPRETÉ PUBLIQUE :

Tél : 0800/99.899
proprete.publique@ville.namur.be

PROBLÈME DANS LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ?

Contactez le BEP Environnement
Tél : 081/71.82.11 – 081/71.82.15
www.bep-environnement.be

Pour recevoir les dates de collecte
Téléchargez l'appli Recycle !

Télécharger dans l'App Store · DISPONIBLE SUR Google play

SPW Service public de Wallonie · Wallonie Plus Propre · Wallonie

Des équipes à votre service !









NAMUR CAPITALE

www.ville.namur.be

LA PROPRETÉ AU CŒUR DE VOTRE VILLE

#MadeInNamur



Une initiative de l'Échevinat de la Propreté publique



RENDONS NOTRE VILLE PLUS BELLE

Au sein de la Ville, plus de 60 agents s'occupent de la propreté publique et ce, 365 jours/an. Certains débutent leur journée dès 5h, d'autres la terminent à 20h et travaillent également le week-end. Autant dire que ça bosse dur !
Ces agents sont répartis dans différentes équipes : balayage, entretien des avaloirs, vidange des poubelles publiques et des cendriers de rue, détagage, contrôle et enlèvement des dépôts illicites...

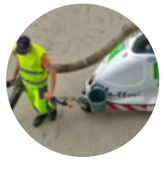
Or, malgré les investissements consentis tant en matière de coût que de personnel, force est de constater que la propreté publique reste un secteur problématique qui nécessite une attention de tous les instants.

Voici donc un **petit mémento** sur tout ce qu'il y a à savoir sur la **propreté à Namur** !

Charlotte DEBORSU,
Échevine de la Propreté Publique

Des services

LE NETTOYAGE DU CENTRE-VILLE



Des agents assurent l'évacuation des petits déchets qui parsèment les rues et les trottoirs dans **les centres urbains.** Pour ce faire, ils disposent d'aspirateurs électriques urbains et de micro-balayeuses de trottoir.

L'ENTRETIEN DES AVALOIRS



Près de **17.000 avaloirs** sont répartis sur le territoire communal. Pour leur entretien, la Ville de Namur mobilise une hydrocureuse. Leur curage s'effectue par rue ou par portion de rue. Dès lors, il vous sera demandé de ne pas stationner dans la rue concernée.

LE SERVICE DE DÉTAGAGE



Le phénomène des graffitis et tags, bien qu'**interdits**, affecte tant les lieux publics que privés. Pour y remédier, une équipe communale assure le détagage du mobilier urbain et des façades des bâtiments publics ou privés, visibles de la voie publique.

LA DÉRATISATION



Chaque année, vous pouvez vous procurer **gratuitement**, deux **sacs de produits** anti-rats en vous rendant à la Maison des Citoyens (Hôtel de Ville).
Deux campagnes de dératisation sont effectuées chaque année : une en automne et une au printemps. Durant cette période, les citoyens sont invités à contacter le service Propreté publique soit au **0800/ 99 899** ou **proprete.publique@ville.namur.be** pour programmer un passage dans le cadre de la campagne. Des interventions ponctuelles sont effectuées si besoin est.

Des équipements à votre disposition

LES BORNES DE PROPRETÉ (POUBELLES PUBLIQUES)



Plus de **2.000 poubelles publiques** jalonnent nos trottoirs et nos coins rues et sont vidées quotidiennement. Ce dispositif est par ailleurs renforcé lors de grandes manifestations telles que les périodes de soldes, les Fêtes de Wallonie...

LES CENDRIERS URBAINS



Qu'ils soient muraux ou enterrés, des cendriers sont répartis sur le centre-ville. De nombreuses poubelles publiques en sont également équipées. **Aucune** excuse pour jeter un mégot de cigarette à terre !

SACS POUR DÉJECTIONS CANINES



Chaque citoyen.ne est **responsable** de son animal. Il est tenu de ramasser ses déjections sur l'espace public.Nous vous suggérons d'emporter des mouchoirs en papier ou tout autre dispositif avant de partir en balade. Pour les distraits, les visteurs ou en « cas d'accident », plus de 130 distributeurs sont placés sur la territoire namurois permettant de ramasser les déjections canines de leur animal préféré.

TOILETTES PUBLIQUES



Trois toilettes publiques trônent sur le territoire namurois. Une à Jambes et deux à Namur – centre.
Une quatrième toilette viendra rejoindre le dispositif en place. Elles sont utilisables **GRATUITEMENT** de 06h00 à 00h00. **Prenez-en soin !**

Des équipements intelligents

DES POUBELLES « *COMPACTEUSES SOLAIRES* »

Ces poubelles permettent de récolter les canettes et les bouteilles en plastique grâce à la partie PMC et les déchets résiduels de l'autre côté. Leur objectif est de trier en amont afin de **valoriser** leur contenu. Elles sont réliées à un logiciel permettant de connaitre le niveau de remplissage et de les vider uniquement quand elles sont remplies.



DES POUBELLES « *BI-FLUX* »

Placées principalement dans le quartier universitaire, elles présentent **3 compatiments** ; un pour collecter les mégots de cigarettes, un second pour collecter les PMC et le dernier, les déchets « tout venant ». Ensuite, leur contenu est valorisé. Un plus pour l'environnement !



DES POUBELLES « *ÉCRASE-CANETTES* »

De grande contenance, elles accueillent **exclusivement des canettes** que vous écrasez grâce à un mécanisme. Cela permet d'optimaliser le remplissage de la poubelle. Elles sont généralement de sortie lors d'événements et manifestations « grand public ».



Éditeur responsable : Ville de Namur de et à 5000 Namur - Ne pas jeter sur la voie publique. Décembre 2019.